

Forêt départementale de

# BEYNAVES

Un espace naturel  
de montagne  
accessible à tous



**Hautes-Alpes**  
le département

# La forêt départementale de Beynaves

**A plus de 1 000 mètres d'altitude, dans une nature préservée,** c'est là que le Département des Hautes-Alpes a choisi de développer un site unique en France.

**La forêt départementale de Beynaves** a été acquise par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes en 1933. Nichée sur les contreforts de la montagne de Chabre, son aspect actuel a été façonné

par l'activité agricole qui a perduré jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle : une clairière centrale alimentée en eau, entourée d'une forêt de pins noirs et d'arbres fruitiers redevenus sauvages.

Le Département des Hautes-Alpes a travaillé pour rendre cet espace naturel de montagne **accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.**

## La clairière aux papillons

- ✈ La forêt de Beynaves est le site par excellence de l'observation des papillons de juin à septembre.
- ✈ 120 espèces de papillons, dont 20 espèces rares
- ✈ Un sentier de découverte pédagogique, long de 300 mètres et accessible aux fauteuils roulants
- ✈ Un espace d'accueil avec sanitaires, coin pique-nique et point d'eau
- ✈ Des aires de repos ombragées réparties sur le sentier

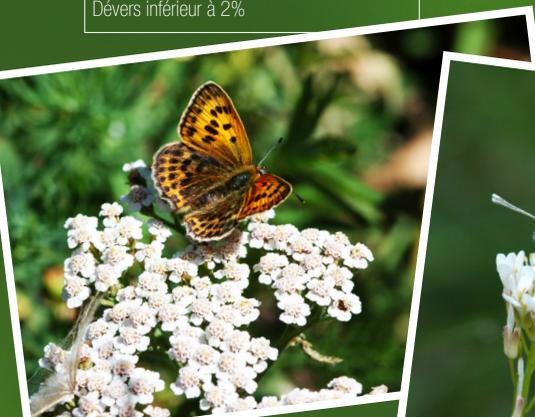
Longueur : 300 mètres en deux boucles  
Dénivelé positif inférieur à 2 mètres  
Largeur : 1,20 mètre en enrobé écologique  
Largeur aux intersections : 1,60 mètre  
Pente inférieure à 4%  
Dévers inférieure à 2%



## Le sentier forestier de la Pineraie

- ✈ Un sentier forestier en boucle de 1700 mètres de long, accessible aux fauteuils roulants
- ✈ Une flore exceptionnelle expliquée par des panneaux pédagogiques
- ✈ Des rappels réguliers de la distance parcourue et de la distance restante
- ✈ Un corridor et un point d'eau pour faciliter le passage des espèces migratrices
- ✈ De nombreuses essences d'arbres

Longueur : 1700 mètres  
Dénivelé positif : 20 mètres  
Largeur : 1,20 mètre en enrobé écologique avec des zones de croisement tous les 100 mètres  
Pente : montée entre 3 et 4%, descente entre 4 et 5%, paliers de repos tous les 100 mètres.  
Dévers inférieur à 2%





### En venant du sud

Prendre la sortie 23 de l'A51 (Sisteron nord), suivre la N75 en direction de Grenoble, à Pont-Lagrand tourner à gauche en direction d'Orpierre (D949 puis D30), puis tourner à gauche sur la D230.

### En venant du nord

Prendre la N75 en direction de Sisteron, tourner à droite à Pont-Lagrand en direction d'Orpierre (D949 puis D30), puis tourner à gauche sur la D230.

**Depuis Marseille :** 170 km

**Depuis Gap :** 60 km

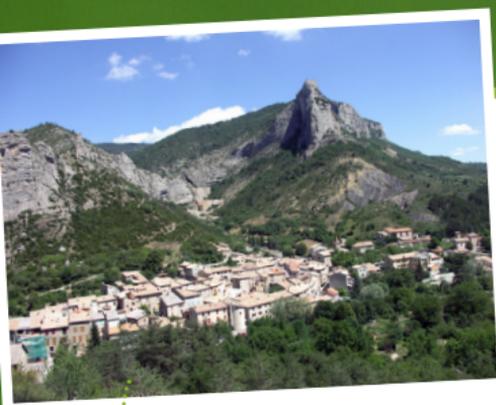
**Depuis Grenoble :** 135 km

**Depuis Sisteron :** 40 km

Une **signalétique adaptée**, entre 90 cm et 1,40 mètre de hauteur, très lisible et régulière avec rappel du trajet effectué et du trajet restant.

**Toilettes sèches** adaptées au handicap.

**Parkings** autocars et véhicules adaptés.



Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département  
Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 GAP Cedex

[www.hautes-alpes.fr](http://www.hautes-alpes.fr)